RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20250514-2025-099-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/05/2025
Publication : 16/05/2025

2025-099

ARRÊTÉ

portant délégation de signature du Président du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs à Monsieur Regis SARAZIN, 8e Vice-président, aux fins de signature de la charte d'engagement dans le cadre du Plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne

Le Président,

VU les articles L. 5211-9, L. 5211-12 et L. 5721-2 du CGCT ;

VU les statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

VU la délibération n° 2021-57/CS du Comité syndical, en date du 28 septembre 2021, portant élection du Président de l'EPTB Seine Grands Lacs ;

VU la délibération du comité syndical n° 2021-73/CS du 9 novembre 2021 portant délégation d'attributions du Comité syndical au Président du Syndicat mixte ;

VU la délibération n° 2021-66/CS du 28 septembre 2021 portant élection de Monsieur Régis SARAZIN comme 8e Vice-président ;

VU la délibération n° 2025-03/CS du 19 mars 2025, fixant à 9 le nombre de Vice-présidents du Bureau du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs ;

VU la délibération de l'EPTB Seine Grands Lacs n°2025- 21/CS du 19 mars 2025, approuvant le projet de charte d'engagement dans le cadre de la stratégie 2025-2030 du Plan départemental de l'eau (PDE) de Seine-et-Marne ;

VU l'invitation du Préfet de Seine-et-Marne et du Président du Conseil départemental de la Seine-et-Marne, relative au Forum départemental de l'eau, adressée au Président de Seine Grands Lacs le 28 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT que ce Forum sera l'occasion pour les membres du Comité départemental de l'eau dont Seine Grands Lacs est membre, de signer la charte d'engagement relative au Plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne ;

CONSIDÉRANT l'absence du Président de Seine Grands Lacs à ce Forum ;

ARRÊTE

Article 1 : La signature du Président du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à Monsieur Régis SARAZIN, 8e Vice-président, aux fins de signer la charte d'engagement relative au Plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne.

Article 2 : Le Directeur général des services du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.
Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Ile-de-France.

Paris, le 14 mai 2025

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- ***certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte***
- ***informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.***

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Notifié le

Signature de M. SARAZIN